



École d'art de Belfort G. Jacot
 2, avenue de l'espérance
 90 000 belfort
 03 84 36 62 10
 contact@ecole-art-belfort.fr
 @ecoledartdebelfort
 www.ecole-art-belfort.fr
 www.eab-formations.com

EAB
 FORMATIONS PRO

LIBRE DU SÉAGIARE

TITRE PROFESSIONNEL
 INFOGRAPHISTE
 METTEUR EN PAGE
 DE NIVEAU IV

ENREGISTRÉ AU RÉPERTOIRE NATIONAL
 DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES
 DELIVRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI

ARTS
 GRA
 PH
 IQUES
 UES

2023-2024

QUALIFICATION
 N°11328

LABO PHOTO

SALLE DE CONFÉRENCE

ESPACE D'EXPOSITION
 (LA CANTINE D'ART
 CONTEMPORAIN)

CENTRE DE DOCUMENTATION
 SPÉCIALISÉ



STUDIO
 PHOTO/VIDÉO

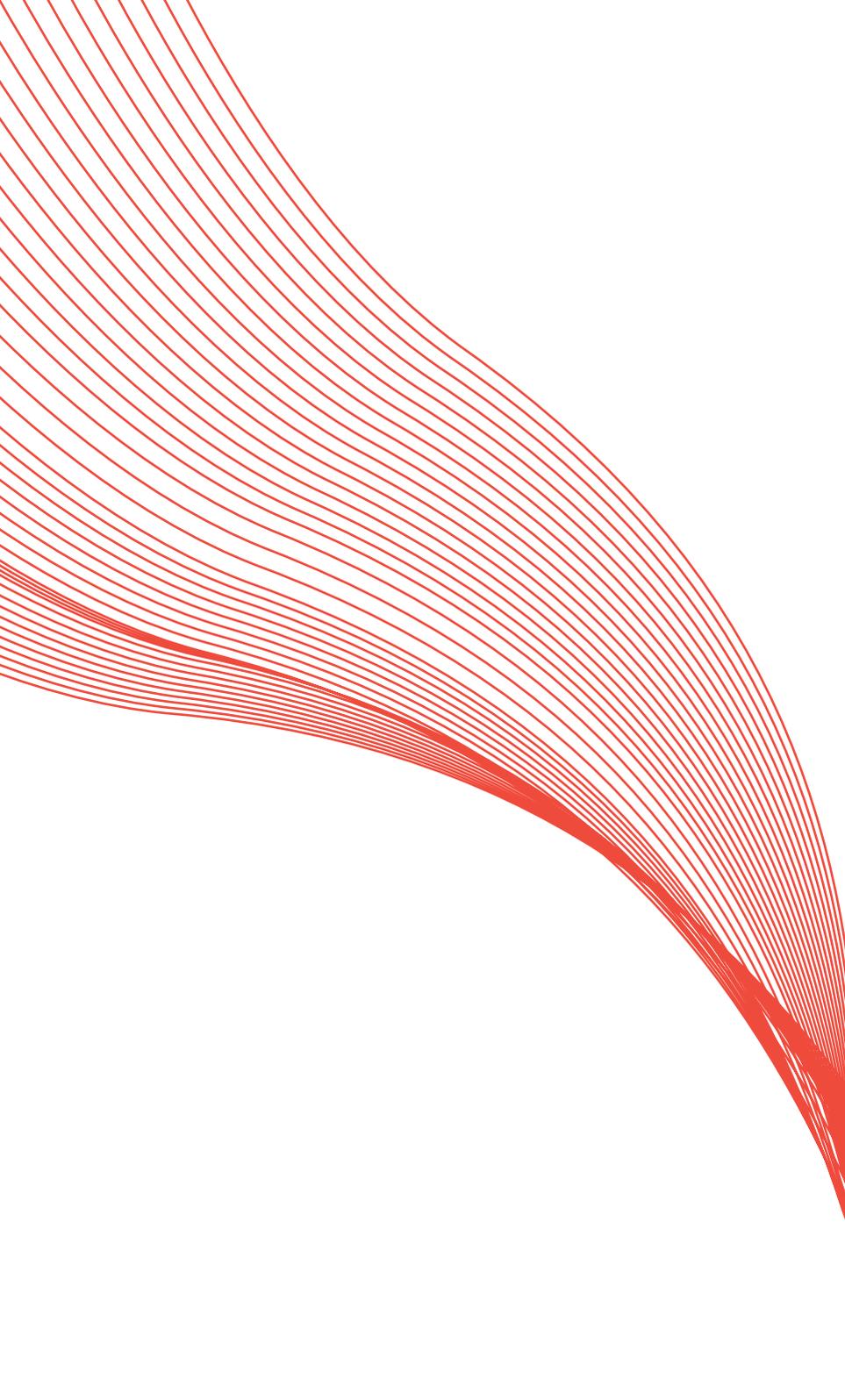
LES JARDINS
 SUSPENDUS

DESSIN
 PEINTURE

GRAVURE
 SÉRIGRAPHIE

VOLUME
 SCULPTURE





SOMMAIRE

• LE CENTRE DE FORMATION.....	6
• ORGANIGRAMME	8
• LES FORMATEURS.....	9
• PRÉSENTATION DU TITRE PROFESSIONNEL.....	12
• PRÉSENTATION DES MODULES.....	18
• EMPLOI DU TEMPS TYPE.....	22
• STATISTIQUES & TÉMOIGNAGES.....	23
• RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....	25
• PRÉSENTATION DU BÂTIMENT	30
• PLAN DE L'ÉCOLE.....	32
• INFOS PRATIQUES	34
• RÉSEAUX	36
• ANNEXE : GUIDE DU STAGIAIRE	39



LE CENTRE DE FORMATION

L'école d'art de Belfort – Association loi 1901 créée en 1980 - est un établissement d'enseignement artistique subventionné par la Ville de Belfort, le Ministère de la Culture (DRAC de Bourgogne-Franche-Comté), le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le Fonds Social Européen et le Département du Territoire de Belfort. La spécificité de l'école d'art de Belfort réside dans son adhésion à un principe fondamental d'accès aux pratiques artistiques et culturelles pour tous publics.

Ce principe s'exerce dans le projet éducatif qu'elle conduit, qui vise à proposer au public le plus large possible une offre de formation de haut niveau, cohérente et diversifiée, couvrant les domaines des arts visuels et des arts graphiques et ouverte à l'ensemble des domaines de la connaissance. Cette activité d'éducation artistique couvre les champs des pratiques amateurs et des pratiques pré-professionnalisantes, elle mobilise chaque année scolaire près de 550 étudiants, élèves et stagiaires des formations professionnelles de tout âge, issus d'origines géographiques, sociales et professionnelles différentes.

L'École d'art de Belfort, unique structure d'enseignement artistique associative valorise la rencontre et l'intersection. Elle croise les publics et les formations, elle crée des liens avec des partenaires issus de différents domaines (entreprise dans le bâtiment, commune forestière, serres municipales...). Par ces actions, il s'agit d'ouvrir concrètement le champ de l'art à d'autres disciplines et sujets d'études possibles.

Située au coeur du centre historique de la ville de Belfort, agglomération aux frontières européennes, l'école d'art occupe depuis 1997 un bâtiment militaire entièrement rénové. Notre proximité géographique avec la Suisse et l'Allemagne offre aux étudiants des possibilités de rencontres avec un milieu artistique à dimension européenne.

L'activité d'enseignement de l'école d'art s'organise autour de quatre axes principaux :

1 - Les ateliers de pratique artistique et les cours d'histoire de l'art ouverts à tous publics volontaires, enfants, jeunes publics et adultes.

2 - La classe préparatoire publique aux écoles supérieures d'art, cursus post-baccalauréat d'une durée d'un an. L'École d'art est membre actif du réseau national de l'APPEA (Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art).

3 - Les formations professionnelles qualifiantes en arts graphiques et en arts visuels, conventionnées par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et inscrites au programme régional d'actions en faveur des demandeurs d'emploi. L'école d'art est agréée par la DDETSPP pour l'organisation de sessions de validation conduisant au titre professionnel d'Infographiste metteur en page.

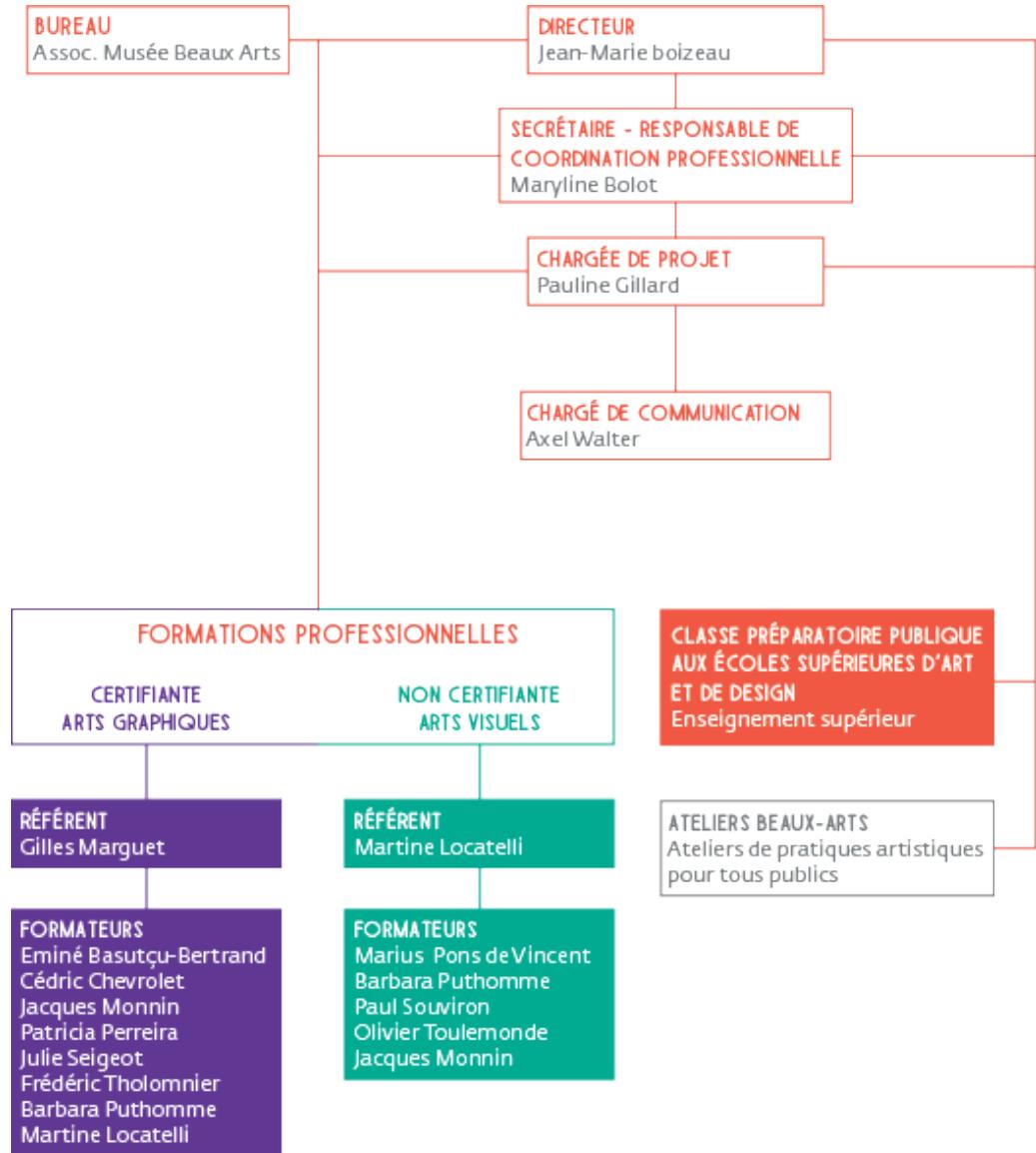
4 - Les actions de sensibilisation et diffusion dans le domaine de l'art contemporain ouvertes à tous et gratuites. L'école d'art présente trois à quatre expositions d'art contemporain par an d'artistes reconnus sur la scène nationale et internationale.

En croisant tous les publics, en profitant des opportunités liées aux partenariats et aux thématiques annuelles, l'Équipe de l'école d'art conçoit et organise de nombreux événements liés aux arts plastiques et aux arts graphiques : cycles de conférences, cours d'histoire de l'art, workshops, résidences, rencontres avec des artistes, médiation, voyage d'étude pour tous à l'occasion de grandes expositions nationales et internationales.

L'école d'art développe et expérimente une pédagogie transdisciplinaire apportant au contenu obligatoire des formations une pratique du jardinage, de la permaculture et une sensibilisation au développement éthique et durable.



ORGANIGRAMME





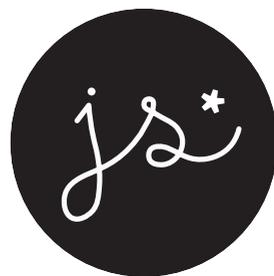
EMINE BERTRAND
Graphiste référent

The superb agency est une agence de design graphique et communication créée en 2012 par Emine Bertrand designer graphique de formation, diplômée de l'école de Beaux-arts de Besançon (DNSEP), passionnée par l'image et la communication visuelle... Avec plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de la création graphique et du design de marque (branding).



CÉDRIC CHEVROLET
Graphiste référent

Cédric Chevolet alias Glaztown, directeur artistique et designer graphique print et web. Riche de 6 années de direction artistique au sein d'une agence de publicité, mon aventure se poursuit depuis 2012 en freelance.



JULIE SEIGEOT
Graphiste référent

Diplômée de la HEAR Mulhouse en 2007, elle collabore avec des agences de Mulhouse, Montbéliard et Belfort. Depuis 2010, elle est designer indépendante. Active auprès d'acteurs locaux dans la conception d'identité visuelle, d'édition et de communication globale.



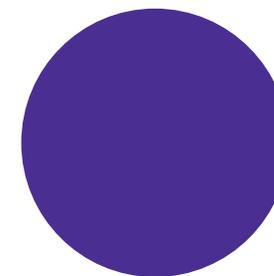
BARBARA PUTHOMME
Histoire de l'art

Docteure en philosophie, elle se consacre à l'enseignement des théories de l'art, croisant philosophie, histoire de l'art et sciences humaines. Parallèlement, elle développe un travail artistique sensible aux relations que nous entretenons avec les animaux.



MARTINE LOCATELLI
Étude de l'image

Elle est chargée de cours à l'école d'art de Belfort et travaille par ailleurs avec des Centres d'art, Frac et autres structures culturelles. Elle mène un travail artistique axé sur la photographie. Plusieurs résidences – Italie, Japon, Allemagne... ont alimenté ses pratiques artistiques et pédagogiques.



RECHERCHE EN COURS
Anglais



PATRICIA PEREIRA
Graphiste référent

Diplômée de l'école des Beaux Arts de Besançon, avec un DNAP & DNSEP option communication visuelle en poche, départ pour Lisbonne pour 1 an en agence de communication et graphiste dans un groupe journalistique. En 2007, l'agence PÉREIRACREATION voit le jour, spécialisée dans la création graphique, le conseil en communication et l'événementiel.



FRÉDÉRIC THOLOMIER
Développement Web

Expert digital accompagnant depuis plus de 20 ans les entreprises dans leur transformation digitale. Il aborde tous les sujets, que ce soit le développement web, l'infographie, le référencement, les réseaux sociaux, le webmarketing. Il met ses compétences 360 degrés au service de ses élèves que ce soit à l'École d'Art de Belfort, à l'Université ou dans les entreprises où il intervient.



JACQUES MONNIN
Photographie

Jacques Monnin enseigne à l'école d'art à Belfort depuis 1996. Diplômé des Beaux Arts de Besançon, il exerce la profession de graphiste indépendant et de photographe (inscrit à la Maison des Artistes). Ses travaux artistiques se déclinent dans plusieurs directions : édition, photographie, peinture, modelage.



GILLES MARGUET
Dessin/Peinture

Artiste-enseignant.
Dessin, peinture, couleur.



PAULINE GILLARD
Écologie appliquée

Enseignante à l'École d'art de Belfort, elle travaille actuellement à un programme intitulé : «Jardiner le monde». Celui-ci inscrit la culture du vivant au sein de l'enseignement artistique dispensé à l'école et s'appuie sur la pratique d'un jardin.

PRÉSENTATION DU TITRE PROFESSIONNEL

DÉFINITION DE L'EMPLOI TYPE ET DES CONDITIONS D'EXERCICE :

L'infographiste metteur en page est un professionnel du secteur de la communication graphique et multimédia dont les activités sont associées à la chaîne graphique de production. Ses principales missions sont la transformation de la commande client en visuels et la réalisation de supports de communication répondant à une stratégie qui intègre l'ensemble des formats numériques dans son processus de flux de production. Il réalise des supports de communication de différents formats, selon différentes orientations et pour différentes plateformes.

Il prépare la réalisation de supports de communication, contribue à leur conception et participe à leur diffusion. Il assure une veille technique, technologique et concurrentielle pour augmenter sa productivité, sa technicité et sa capacité de conseil en se tenant informé des dernières tendances graphiques. L'ensemble de ces productions est réalisé à partir d'un cahier des charges client ou des instructions de son responsable hiérarchique. Les productions correspondent au thème de la communication du client, à son identité visuelle et elles sont respectueuses des droits d'auteur.

Il intègre une équipe et un service dirigés par un responsable technique dénommé : directeur artistique, chef de fabrication ou chef de studio. Il est autonome pour les tâches techniques comme la préparation des fichiers, les photomontages, l'exécution de mise en page mais il tient compte des contraintes techniques associées aux supports et aux modes de diffusion. Il doit rendre compte de son travail à son responsable ou selon son statut directement au client.

Il est en relation avec des interlocuteurs internes intervenant sur les commandes des clients tels que directeur artistique, responsable du projet, service commercial, service marketing, chargé de communication, développeur, rédacteur, illustrateur, ainsi que des interlocuteurs externes partenaires prestataires tels que : imprimeurs, entreprises de communication, de marquage, de signalétique, de conditionnement, photographes, hébergeurs.

L'emploi s'exerce en tant que salarié dans un service prépresse, dans la presse, une maison

d'édition, une agence de publicité, un studio de création graphique, dans une structure publique ou privée ou en tant qu'indépendant selon différents statuts tels que : micro-entrepreneur, artiste-auteur inscrit à la maison des artistes, société unipersonnelle, travailleur indépendant ou intermittent. L'activité nécessite une station assise prolongée et continue face à des écrans. En tant que salarié, les horaires sont généralement fixes ; avec le statut d'indépendant, les déplacements et rencontres avec la clientèle sont fréquents.

SECTEURS D'ACTIVITÉ ET TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DÉTENTEUR DU TITRE

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Communication
- Edition presse et multimédia
- Imprimeries : de labeur, de presse, d'édition, du papier, carton
- Industrie graphique
- Prépresse
- Presse
- Publicité
- Administrations

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Infographiste
- Maquettiste PAO
- Opérateur prépresse PAO
- Graphiste metteur en page

POURSUITES D'ÉTUDES

- Ecole supérieure d'Art & Design, option design graphique niveau VI & VII.
- Formation qualifiante TP Concepteur Designer UI, niveau VI.
- DUT MMI métiers du multimédia et de l'internet, niveau V.
- DN MADE design graphique et ou webdesign, niveau VI.

LES STAGES EN ENTREPRISE

La formation prévoit une période de stage en entreprise (agences de communication, graphisme

26 et 27
juin 2021
dijon

the chainsmokers
angèle
marshmellow
twenty one pilots
orelsan
chilla
walk off the earth
machine gun kelly
volbeat
miley cyrus

#decibel2021

www.decibel-dijon.fr

et web design, services communication de collectivités territoriales, imprimeries, structures culturelles.)

Mise à disposition d'un répertoire de lieux de stage ayant accueilli des stagiaires les années précédentes.

Rédaction et mise en page (numérique) d'une lettre de motivation et d'un CV.

Suivi individuel hebdomadaire concernant la recherche de stage. Dans certains cas, appui de la candidature du stagiaire auprès des responsables d'agence. Etablissement d'une convention de stage tripartite.

Remise au stagiaire d'une fiche précisant les objectifs retenus pour la période en entreprise, d'une grille d'évaluation et d'une feuille d'émargement.

Un bilan est réalisé conjointement avec le formateur responsable du suivi de stage, le tuteur et le stagiaire. Dans le cas où un stagiaire ne trouverait pas de stage, celui-ci devra travailler en centre de formation, il pourra ainsi finaliser des travaux en cours et rédiger son dossier professionnel. Il devra effectuer les heures de formation habituelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Tout au long de la formation, différentes méthodes pédagogiques sont mises en oeuvre.

Apport théorique : apprentissage en temps réel avec démonstration. Le formateur présente une opération ou une procédure et montre chacune des étapes de réalisation en précisant quoi faire et comment le faire. Les stagiaires apprennent en reproduisant les mêmes gestes que le formateur.

- Apport de références en début et en fin de séquence (auteurs, créations artistiques...).
- Diffusion d'une bibliographie.
- Mise en place d'un calendrier de visite de sites et d'expositions correspondant aux différentes compétences attendues.
- Programme de rencontre de professionnels du secteur des arts visuels.

Travaux pratiques : Mise en pratique pour l'appropriation des techniques. Questionnement approprié du formateur qui amène l'apprenant à construire lui-même ses propres connaissances en établissant des liens entre différents éléments, à donner le sens qu'il souhaite, à formuler ses pensées.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formateurs spécialisés dans le domaine de la communication visuelle.

Supports de cours disponibles sur le Drive des apprenants.

Fiches pédagogiques (déroulé des séances).

Livret des évaluations passées en cours de formation (évaluation des dix compétences de la certification).

Abonnement à une salle de cours virtuelle (application zoom).

Livret du stagiaire disponible sur le site internet de l'école d'art (présentation détaillée des modalités pédagogiques, contenu de la formation, déroulement de l'examen...).

OUTILS UTILISÉS

1 salle de cours dédiée à la formation équipée :

- de 15 ordinateurs Mac + Adobe Creative cloud
- d'un écran plat
- d'un scanner A3
- 2 imprimantes couleur jet d'encre et laser
- de petit matériel de cours (crayon, peinture, feutres...)
- d'un tableau

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluations par les formateurs des travaux réalisés par les stagiaires en cours de formation.

Tout au long de la formation. En moyenne une fois par semaine.

Évaluation du travail réalisé par le stagiaire à l'issue des exercices/sujets proposés.

Les formateurs renseignent les fiches pédagogiques à l'issue de chaque sujet / exercice, ces fiches sont disponibles sur le drive.

Mise en situation professionnelle :

À partir d'un cahier des charges pour la réalisation ou l'intervention sur un support de communication, le stagiaire analyse et utilise les éléments transmis. En tenant compte des instructions et des caractéristiques techniques correspondant aux finalités de diffusion et en fonction de la demande, il prépare les médias, réalise les visuels, finalise le support de communication. Ensuite, il prépare la présentation argumentée de ses choix, appropriés aux attentes exprimées dans le cahier des charges.

Entretien technique :

À l'issue de la mise en situation professionnelle, le formateur questionne le stagiaire sur la production réalisée à partir du cahier des charges.

Questionnement à partir de production : Le stagiaire présente au formateur sa production au format papier et/ou numérique et/ou en ligne (ex : maquettes, illustrations, packaging, mockups, brochures, flyers, documents longs, montages vidéos...). À l'issue de la présentation, le formateur questionne le stagiaire sur le contexte de la réalisation des documents, les choix graphiques, techniques et le respect des droits d'auteur.

Examen blanc.

Au bout de 6 mois de formation. Mise en situation professionnelle. Durée 2h.

Un mois avant l'examen. Entretien individuel (préparation à l'examen).

Présentation du press-book en présence d'un jury composé de deux formateurs. Durée 30 minutes par candidat.

MODALITÉS D'EXAMEN

Modalités conformes au référentiel de certification du TP IMEP sous agrément de la DREEST

Examen programmé en juin, fin de la formation. **(durée totale 3h05 par candidat)**

Mise en situation professionnelle (1h45) :

À partir d'un cahier des charges pour la réalisation ou l'intervention sur un support de communication, le stagiaire analyse et utilise les éléments transmis afin de préparer les médias. Réaliser des visuels et finaliser les supports de communication.

Présentation du press-book (35 minutes):

Le candidat présente au jury son press-book au format papier et/ou numérique et/ou en ligne (ex : maquettes, illustrations, packaging, brochures, flyers...).

Entretien final (15 minutes) :

Présentation du dossier professionnel (dossier rédigé par le candidat tout au long de la formation, comportant des exemples de pratiques professionnelles relatives aux 3 activités types du TP IMEP). Le jury évalue la compréhension, la vision et la culture professionnelle du métier.

Résultats d'évaluations passées en cours de formation (évaluations des 10 compétences). Le livret du candidat est mis à la disposition du jury tout au long de l'examen.

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap.

Validation.

TPIMEP du Ministère chargé de l'Emploi (reconnu par l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), de niveau 4 (bac) ; possibilité de validation du titre complet ou de validation partielle (certificat de compétences professionnelles (CCP).

Le procès verbal de l'examen est transmis à la DREEST après signature de celui-ci par les membres du jury et le responsable du centre. Dès réception du PV validé par la DREEST, les résultats sont affichés.

Auto-évaluation

Intermédiaire – à 4 mois.

Final – en fin de formation

Questionnaire de satisfaction

A chaud – un mois avant la fin de la formation.
A froid – dans le mois qui suit la fin de la formation.

Collecte de la satisfaction des participants à travers différents critères d'appréciation (durée de la formation, contenu des ressources, environnement de la formation de formation, formateurs, déroulement des travaux, investissement des participants) et recueil des avis sur le déroulement de la formation

Bilan

Décembre et juin. Suivi individuel du stagiaire.

Mars : Bilans individuels à l'issue de la période de stage en entreprise.

Juin : Bilan final de la formation associant un représentant du Conseil régional et les prescripteurs.

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION

Formation financée par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Formation gratuite pour les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi.

Salariés : contacter la responsable de formation
mbolot@ecole-art-belfort.fr

Personnes en situation de handicap : contacter la référente handicap
mbolot@ecole-art-belfort.fr
Cette formation est éligible au Compte Personnel de Formation.

Formation en présentiel ou hybride (alternance présentiel et à distance) en fonction des consignes sanitaires.

OBJECTIFS

A PARTIR D'UN CAHIER DES CHARGES CLIENT OU DES INSTRUCTIONS D'UN RESPONSABLE HIÉRARCHIQUE

- #1 Utiliser des méthodes pour identifier les besoins d'un client.
- #2 Maîtriser l'organisation d'un projet, de la réception du client à la livraison finale.
- #3 Savoir réaliser et mettre en page des supports de communication imprimés (affiches, flyers, packaging, dépliant, plaquette, brochure, magazine, logo, graphisme...)
- #4 Contribuer à la conception de supports de communication numérique (bannières, lettres électroniques) pour des actions de communication.
- #5 Intégrer et publier un site internet professionnel (utilisation du site OpenClassrooms pour la partie apprentissage des langages HTML5/CSS3, formation au CMS Wordpress) en assurant sa promotion (référencement, newsletter, réseaux sociaux).
- #6 Être en capacité d'assurer une veille technique et technologique pour augmenter sa productivité, sa technicité pour la réalisation d'infographies et sa capacité de conseil.
- #7 Acquérir des notions de prises de vue, de composition photographique (numériques ou argentiques). Être capable d'utiliser des logiciels de retouches photographiques.
- #8 Être capable d'appréhender les différents outils et techniques permettant la réalisation d'œuvres artistiques, que ce soit dans l'approche théorique ou pratique.
- #9 Être capable de rédiger correctement des documents personnels, administratifs ou professionnels.
- #10 Connaître les différentes périodes et mouvements artistiques ainsi que les réflexions que ces derniers explorent.
- #11 Être capable de transposer son projet personnel dans un contexte possédant des enjeux environnementaux et comprendre ces derniers.
- #12 Connaître le secteur d'activités dans lequel le stagiaire va évoluer suite à sa formation. Être capable de communiquer de manière professionnelle par écrit, à l'oral, et dans toute situation.

PRÉ-REQUIS

- Utilisation basique de l'ordinateur : clavier, souris, dossiers, fichiers, logiciels, menus déroulants
- Aisance avec la navigation web
- Maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe
- Bonne compréhension du français
- Capacités de raisonnement et d'abstraction
- Se mobiliser sur un projet
- Esprit de logique et sociabilité
- Sensibilité artistique
- Expérience professionnelle souhaitée dans une filière transversale

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Le candidat doit télécharger le dossier de candidature disponible sur le site internet de l'école **à compter du 18 mars 2023.**

Sous réserve de la réception de ce dossier complet, le candidat sera convoqué à :

- Un test écrit portant sur la connaissance du métier/formation, une analyse d'images, une épreuve pratique,

- Un entretien individuel au cours duquel sera évalué la pertinence de son projet.

JURY D'ADMISSION

Portes ouvertes 2023

Samedi 18 mars 2023 | 10h - 17h

1^{ère} session : 28 et 29 juin 2023

Date limite du dépôt du dossier de candidature le 9 juin 2023

Résultat par mail le 30 juin 2023

2^e session : 1^{er} septembre 2023

Date limite du dépôt du dossier de candidature le 25 août 2023

Résultats par mail le 4 septembre 2023

Candidats admis : réunion de pré-rentree le 7 septembre 2023 à 10h00

DURÉE

Du 11 septembre 2023 au 20 juin 2024

Durée de l'action en centre : 1 057h

Durée en entreprise : 175h

Nombre de places disponibles : 12

Niveau de la formation : IV



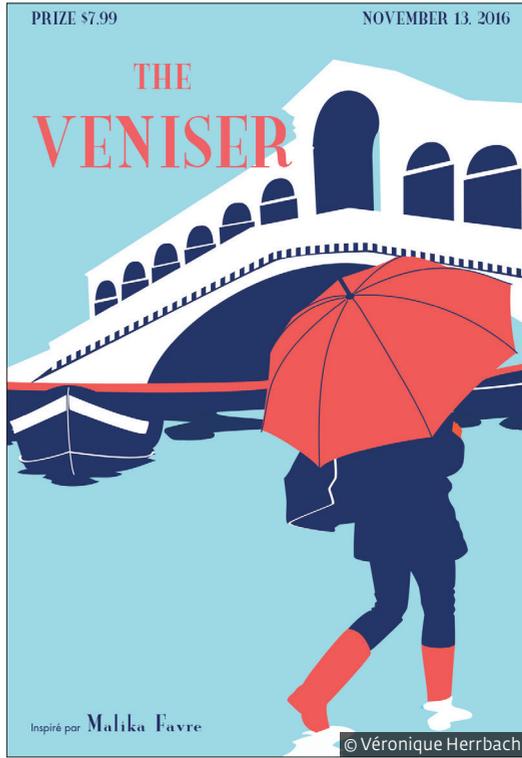
© Audrey Hantz



© Mélanie Moury



© Hortense Mena



© Véronique Herrbach



© Fatih Akgul



© Aude Sotty

PRÉSENTATION DES MODULES

*Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

ÉLABORER UNE PROPOSITION

GRAPHIQUE (275H)*

- Recueillir et analyser les besoins du client, définir une solution graphique. Planifier et organiser la fabrication de supports de communication, en tenant compte des contraintes à partir d'un cahier des charges, de consignes transmises par les formateurs.
- Organiser l'ensemble des médias disponibles pour préparer sa production : numérisation des éléments visuels, acquisition des images à partir de bases de données en ligne, prise de vue, vérification et saisie du contenu textuel.
- Réaliser des maquettes et mises en page de différents types de supports de communication simples ou multipages (cartes, affiches, prospectus, dépliants, plaquettes, catalogues, journaux, brochures).
- Organiser le contenu textuel et visuel afin de valoriser les désirs et les points d'intérêt du client.

RÉALISER DES SUPPORTS DE

COMMUNICATION (275H)*

Mettre en page des documents simples et des documents élaborés à l'aide des logiciels professionnels (Suite Adobe). Contrôler la conformité du produit et vérifier la livraison.

L'IMAGE (Photoshop)

- Comprendre les principes de base de l'image numérique.
- Définir un format, une résolution et un cadrage.
- Corrections et retouches d'images.
- Modifier la colorimétrie, le contraste, la luminosité...
- Réaliser des photomontages simples ou complexes.
- Préparer et publier le fichier pour l'impression ou le web.

LE SIGNE (Illustrator)

- Réaliser des objets/dessins vectoriels.
- Utiliser les formes géométriques et créer des tracés, les modifier, les transformer.
- Créer des illustrations, logotypes, pictogrammes, personnalisation de lettres typographiques.

MISE EN PAGE (Indesign)

- Comprendre et mettre en pratique les règles fondamentales en typographie et en mise en page.
- Concevoir différents supports de communication (cartes de visite, affiches, magazines, livres, dépliants...).
- Intégrer des documents en provenance des logiciels Photoshop et Illustrator.
- Maîtriser les fonctionnalités dédiées à la conception graphique (maquettes, gabarits, styles), gérer la couleur et les procédés d'impression.
- Répondre aux exigences de la publication en ligne et mobiles.
- Exécuter des fichiers mis en page pour l'impression : pré-press, pdf normés.

CONTRIBUER À LA STRATÉGIE

DE COMMUNICATION (275H)*

- Assurer une veille technique, technologique et concurrentielle.
- Optimiser des recherches sur le web, utiliser des outils spécifiques pour la veille, identifier les sources fiables.
- Connaître le vocabulaire technique professionnel y compris en anglais.
- Promouvoir une réalisation graphique.
- Élaborer une présentation orale de ses réalisations afin de les mettre en valeur, selon un descriptif technique argumenté.
- Réaliser et utiliser des mockups, réaliser des prototypes.
- Argumenter son concept et ses choix graphiques afin de convaincre le client.
- Personnaliser un système de gestion dynamique de contenus de sites web.
- Connaître les langages HTML, CSS, pratiquer le logiciel de création dynamique et de site web wordpress.
- Maîtriser Wordpress pour mettre en ligne un site web de qualité professionnelle.
- Comprendre les référencement naturels (SEO), payants (SEA) et par les réseaux sociaux, l'e-mailing, la gestion de noms de domaine et d'hébergement web, le fonctionnement d'internet...

- Connaître les bases du webmarketing (campagne publicitaire notamment).
- Adapter des contenus pour le web et les réseaux sociaux.
- Mettre en place des réseaux sociaux en phase avec le site web (contenu, charte graphique, extension liant le site aux réseaux sociaux...) en restant dans le même univers.

PHOTOGRAPHIE (90M)

Acquérir des techniques de prises de vues et de laboratoire, dans les domaines de la photo numérique et argentique.

CULTURE DE L'IMAGE & DES PRATIQUES DE L'IMPRIMERIE (48M)

Développer une culture artistique et visuelle. Pratiquer les techniques artistiques (dessin, sculpture, sérigraphie, gravure).

FRANÇAIS & ANGLAIS (12M)

- Lecture et rédaction. Organiser et construire un CV. Rédiger une lettre de motivation.
- Mise à niveau ou perfectionnement en anglais. Il s'agit d'acquérir / de développer une compétence en anglais de spécialité : anglais des arts visuels et du graphisme.

COURS D'HISTOIRE DE L'ART & DE CULTURE GÉNÉRALE (26M)

- Approche théorique des grandes notions artistiques liées à l'image.
- Présentation des mouvements artistiques dominants et réflexion sur les intérêts et les finalités des faits artistiques.
- Acquisition d'une culture en histoire de l'art, plus spécifiquement centrée sur les problématiques communes et les points de convergence entre le champ de l'art et celui plus spécialisé du graphisme.

STAGE EN ENTREPRISE

Agences de communication, graphisme et web design, services communication de collectivités territoriales, imprimeries, structures culturelles.

(FÉVRIER / MARS 2024).

ART & ÉCOLOGIE APPLIQUÉE (18M)

Programme pour les demandeurs d'emploi qui souhaitent s'engager dans une démarche professionnelle en intégrant une dimension environnementale et sociétale. La formation arts graphiques a comme particularité d'intégrer tous les aspects de la transition écologique : développement durable et économie sociale et solidaire.

L'objectif est de permettre à nos stagiaires d'acquérir des compétences liées à la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) et au Développement Durable pour une meilleure employabilité après obtention du titre.

SAVOIR-ÊTRE PROFESSIONNEL (35M)

MODULE ADDITIONNEL

- Maîtriser l'univers professionnel du secteur en termes juridiques, de procédures et de statuts et le fonctionnement du réseau professionnel.
- Construire et structurer un message, apprendre à le communiquer, se préparer émotionnellement et psychologiquement à parler en public. Faciliter les échanges et permettre l'ouverture à l'autre.
- Rencontres avec des professionnels du secteur.
- Conférences d'historiens de l'art, auteurs et théoriciens des arts visuels.
- Interventions et rendez-vous individuels avec la structure Culture Action : Centre de professionnalisation des entrepreneurs culturels et artistiques.
- Séances « corps en mouvement » en collaboration avec Viadanse - Centre Chorégraphique National.
- Radio Jacotiste, conception d'une émission de radio et direct.

CODE NSF : 322

CODE RNCP : 1267

CODES ROME :

E1205 - Réalisations de contenus multimédias

E1305 - Préparation et correction en édition et presse

E-1306 - Pré-presse



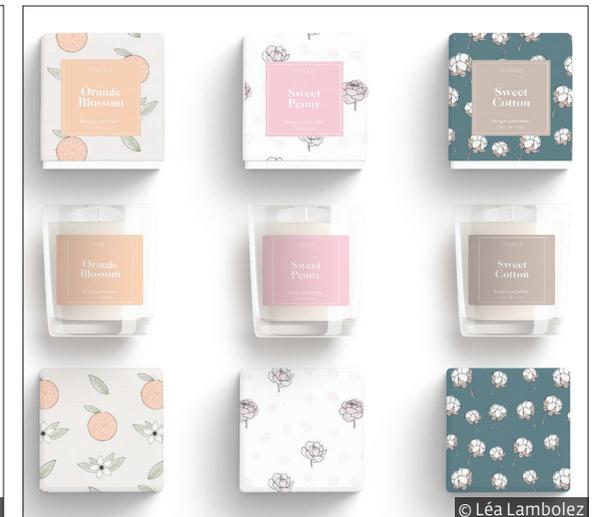
© Ayfer Aydemir



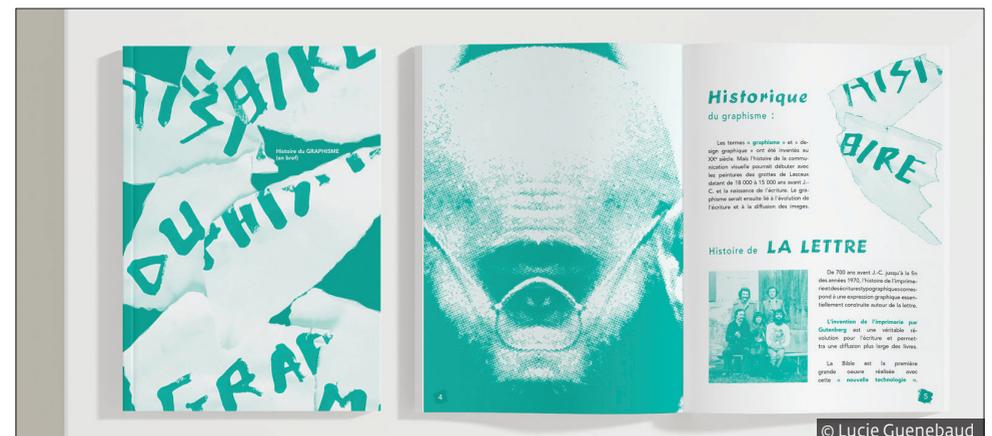
© Véronique Herrbach



© Frédéric Minair



© Léa Lambalez



© Lucie Guenebaud



© Aude Sotty



© Anjum Hériau Andleed



© Fatih Akgul



© //Packaging



© Hortense Mena



© Gaelle Buzelin

EMPLOI DU TEMPS TYPE

Qualification « Infographiste Metteur En Page »

EMPLOI DU TEMPS (sous réserve de modifications ultérieures)

Du 11 septembre au 31 décembre 2023

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h -12h Photo <i>Jacques Monnin</i>	9h -12h Du 12/09/22 au 22/10/22 Analyse d'images <i>Martine Locatelli</i> Du 07/11/22 au 16/12/22 Anglais. Interventions de professionnels des métiers de la com.	9h -12h Culture générale, histoire de l'art/Français <i>Barbara Puthomme</i>	9h -12h Graphisme et supports numériques <i>Eminé Basutçu-Bertrand</i>	9h -12h Conception et supports graphiques/ <i>Patricia Pereira</i>
13h – 17h Expérimentation graphique <i>Cédric Chevolet</i>	13h – 17h Dessin/couleur <i>Gilles Marguet</i>	13h – 17h Édition/texte/mise en page <i>Julie Seigeot</i>	13h – 17h Graphisme et supports numériques <i>Eminé Basutçu-Bertrand</i>	13h – 17h Conception et supports graphiques/ <i>Patricia Pereira</i>

Du 1^{er} janvier au 20 juin 2024

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h -12h Photo <i>Jacques Monnin</i>	9h -12h (planning à déterminer ultérieurement) Édition/texte/mise en page <i>Julie Seigeot</i> ----- Ecologie appliquée <i>Pauline Gillard</i>	9h -12h Web <i>Frédéric Tholomier</i>	9h -12h Graphisme et supports numériques <i>Eminé Basutçu-Bertrand</i>	9h -12h Conception et supports graphiques <i>Patricia Pereira</i>
13h – 17h Expérimentation graphique <i>Cédric Chevolet</i>	13h – 17h Édition/texte/mise en page <i>Julie Seigeot</i>	13h – 17h Web <i>Frédéric Tholomier</i>	13h – 17h Graphisme et supports numériques <i>Eminé Basutçu-Bertrand</i>	13h – 17h Conception et supports graphiques <i>Patricia Pereira</i>

Durée hebdomadaire en centre : 35 heures

Calendrier de la formation : du lundi 11 septembre 2023 au vendredi 20 juin 2024

Stage en entreprise : du 12 février au 15 mars 2024

École d'art Gérard Jacot – 2 avenue de l'espérance – 90000 Belfort



AUDREY HANTZ
PROMO 2019-2020
Infographiste freelance

Installée à mon compte en tant qu'artiste-auteur, j'ai réalisé l'identité visuelle de petites structures (entreprise, association). J'ai aussi mené différents projets graphiques en illustration notamment dans l'édition jeunesse.



VÉRONIQUE HERRBACH
PROMO 2019-2020
Infographiste

Infographiste dans une entreprise d'emballages haut de gamme, je conçois et personnalise des sacs, boîtes et tubes. Je réalise des fiches techniques et des fichiers d'impression pour nos fournisseurs, ainsi que des BAT pour nos clients.



OPHÉLIE FLEURY
PROMO 2014-2015
Chargée de communication
Graphiste freelance

En 2014, je décide d'intégrer la Formation Arts Graphiques pour élargir mes compétences. Aujourd'hui, je suis chargée de communication dans une collectivité territoriale et je viens de créer ma micro-entreprise dans le graphisme.



SÉBASTIEN NIGGLI
PROMO 2018-2019
Graphiste -
Photographe freelance

Suite à mon diplôme d'infographiste / metteur en page, obtenu en juin 2019, j'ai lancé mon entreprise un mois après en tant que photographe & graphiste. Auto entrepreneur, je travaille à la maison où j'y ai installé mon bureau ainsi que mon studio photo professionnel.



ANAÏS BOZON
PROMO 2021-2022
Poursuite d'études

Je recommande cette formation à toutes les personnes ayant un attrait pour le graphisme. Intervenant professionnels et à l'écoute, c'était une année riche en découvertes et en apprentissage.



DANIEL GALIANA
PROMO 2021-2022
Poursuite d'études

Très bonne école où il est agréable d'apprendre de nouvelles choses et surtout à son rythme. Bien que le titre visé est infographiste et donc principalement axé sur l'informatique, on a pu découvrir d'autres supports comme le dessin, la peinture, le papier et la sculpture.

STATISTIQUES

Insertion en formation supérieure, école supérieure, enseignement artistique : **40%**

Réussite à l'examen : **100%**

Taux de satisfaction : **100%**

(enquête réalisée en juillet 2022)

PRÉAMBULE

Article 1 – objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par l'École d'art de Belfort. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire.
Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.
Il détermine également les règles de représentations des stagiaires.
Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

SECTION 1 : RÈGLES D'HYGIÈNES ET DE SÉCURITÉ.

Article 2 - Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la Direction de l'organisme de formation soit par le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition. Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il (elle) constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il (elle) en avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

- Pour les périodes de formation se déroulant en entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité sont celles de l'entreprise d'accueil.

Article 3 - consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés à chacun des niveaux de l'organisme de formation. Le (la) stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le (la) stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 4 - boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

Article 5 - interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 6 – accident

Le (la) stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

Article 7 - assiduité du stagiaire en formation

Article 7.1. - horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.

Article 7.2. - absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

Toute évènement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le (la) stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3. - formalisme attaché au suivi de la formation

Le (la) stagiaire est tenu de signer la feuille d'emargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. La signature se fera dans le premier quart d'heure de chaque demi-journée.
Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

Article 8 - accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la Direction de l'organisme de formation, le (la) stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, y faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni procéder à la vente de biens ou de services.

Article 9 - tenue

Le (la) stagiaire est invité à se présenter à l'organisme de formation en tenue vestimentaire correcte. Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises au stagiaire pour des formations exposant ce dernier à des risques particuliers en raison de l'espace de formation ou des matériaux utilisés.

Article 10 - comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité afin d'assurer le bon déroulement des formations.

Article 11 - politique structurelle d'égalité entre les genres et de lutte contre toutes les discriminations

Constitue une discrimination et peut être sanctionnée toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Cette politique structurelle d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre toutes les discriminations concerne aussi bien les étudiant-e-s que la gouvernance de l'établissement et l'ensemble des personnels et intervenants.

L'école s'engage à :

- Promouvoir la diversité et l'égalité des chances ;
- Prévenir toute forme de violence et de harcèlement ;
- Mettre en oeuvre l'égalité hommes-femmes ;

- Veiller au respect mutuel entre les sexes et transmettre une culture de l'égalité ;
- Favoriser la représentation proportionnelle des femmes et des hommes dans toutes les instances, à tous les niveaux, pour toutes les catégories et tendre vers la parité dans la composition du conseil d'administration, des jurys et des commissions de sélection, pour contrer les solidarités et mécanismes conscients ou inconscients qui tendent à reproduire des schémas inégalitaires ;
- Reconnaître le rôle déterminant de la direction d'établissement comme garant de l'égalité hommes-femmes, du respect mutuel entre les sexes et de la lutte contre les stéréotypes et contre toutes les discriminations ;
- Lutter contre toutes les discriminations et toutes les formes de harcèlements quels qu'ils soient ;
- Lutter contre les attitudes sexistes et de genre, contre toutes les discriminations et contre les violences sexuelles, sexistes et homophobes.

Article 12 - utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la Direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 13 - sanctions disciplinaires

Tout manquement du (de la) stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Seront sanctionnés par un avertissement de la direction :

- trois retards et/ou absences injustifiés
- comportement inapproprié
- travail insuffisant et travaux non rendus

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe le financeur du stage de la sanction prise.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme : exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Article 14 - garanties disciplinaires

Article 14.1. – information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au (à la) stagiaire sans que celui-ci (celle-ci) ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui (elle). Toutefois, lorsque un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le (la) stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui (elle) et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 14.2. – convocation pour un entretien

Lorsque le Directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante : il convoque le (la) stagiaire - par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé(e) contre décharge - en lui indiquant l'objet de la convoca-

tion ; la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Article 14.3. – assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le (la) stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 14.4. – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

SECTION 4 : REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

Article 15 – organisation des élections

Il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes : tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage ;

Le responsable de l'organisme de formation a la charge de l'organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement.

Article 16 – durée du mandat des délégués des stagiaires

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 17 – Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

SECTION 5 : PÉDAGOGIE

Évaluations pédagogiques

Tout au long de la formation, le travail réalisé par le (la) stagiaire sera évalué à l'issue des exercices/ sujets proposés.

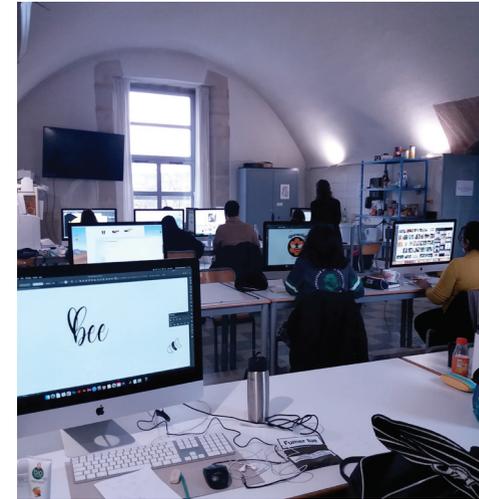
Les résultats des évaluations seront consignés dans un livret remis au stagiaire en fin de formation. Les évaluations seront accompagnées d'une appréciation générale de l'équipe pédagogique.

Fait à Belfort le 30 Août 2023

Monsieur Jean-Marie Boizeau
Directeur de l'organisme de formation



ESPACE DÉDIÉ À LA FORMATION GRAPHIQUE



La formation se déroule dans un environnement technique Mac identique à celui rencontré dans les agences de communication visuelle.

Salle informatique dédiée à la qualification Arts graphiques : 80 m2

Ordinateurs : 14 Imac 27" - accès Internet (fibre), réseau wifi, Creative cloud + 1 serveur relié à un écran plat.

Imprimantes couleur : Epson V15000, Epson aculaser C9300.

Scanner : Epson perfect V350 photo.

L'école met à la disposition des stagiaires des PC portables en cas de formation à distance.

Une interface de salle virtuelle pour le regroupement à distance Zoom est accessible via cet identifiant : **227 187 1663**

DESCRIPTEUR DU BÂTIMENT :

L'école d'art de Belfort est située au cœur de la vieille ville de Belfort et à proximité immédiate d'équipements culturels et universitaires. Elle occupe depuis 1997 un ancien bâtiment militaire entièrement rénové de 1900m2 d'espaces de cours et d'ateliers dédiés aux pratiques et à l'enseignement des arts visuels, d'un centre de documentation «Archives005», d'un espace d'exposition «La cantine d'art contemporain», d'un jardin d'expérimentation.

REZ-DE-CHAUSSÉE :

1 hall d'entrée + un magasin (stock matériel de cours et de fournitures) : 80m2

Le magasin permet aux stagiaires d'emprunter du matériel :

- 8 appareils photo numérique Nikon & Panasonic, 3 appareils photo argentique, 5 pieds photo, éclairage,
- 1 caméra, 4vidéos projecteur, lecteurs DVD blue ray,
- 4 enregistreurs de son, ensemble HiFi système audio sans fil
- Outillage (scie sauteuse, scie circulaire, perceuse, ponceuse, poste à souder, compresseur...).

- 1 espace d'exposition La cantine d'art contemporain : 200m2

- 1 atelier de sculpture/céramique : 160m2

1ER ÉTAGE

- 1 salle de conférence/projection Auditorium : 80m2

- 1 cuisine/laboratoire de transformation : 20m2

- 1 centre de documentation et espace multimédia : 80 m2

L'espace de documentation Archives005 met à disposition des stagiaires :

- Plus de 3000 ouvrages : Catalogues d'artistes, essais théoriques, Histoire de l'art et de l'Architecture, graphisme, métiers d'art et presse spécialisée
- Un espace multimédia équipé de 8 Imac 27" – suite Adobe CS6 Indesign, Illustrator, Photoshop, logiciel de traitement de texte deux imprimantes laser couleur A4 avec scanner, d'un écran plat, accès fibre via ethernet.
- Un photocopieur en libre accès.

- 1 salle dédiée à la classe préparatoire : 80 m²
- 1 atelier de dessin, peinture, modèle-vivant, gravure : 160 m²

2ÈME ÉTAGE

- 1 salle informatique dédiée à la qualification Arts graphiques : 80 m²
- 1 labo photo : 20 m²
- 1 salle de cours dédiée à la qualification Arts visuels : 80 m²
- 1 atelier d'illustration/sérigraphie : 80m²
- 1 studio photo : 80 m²
- 1 atelier de peinture : 80 m²

Accès aux Jardins suspendus : espace pédagogique naturel d'expérimentation adossé aux fortifications de Vauban ; les jardins préservent dans leurs hauteurs 1200 m² de végétation.

LE PÔLE PHOTO :

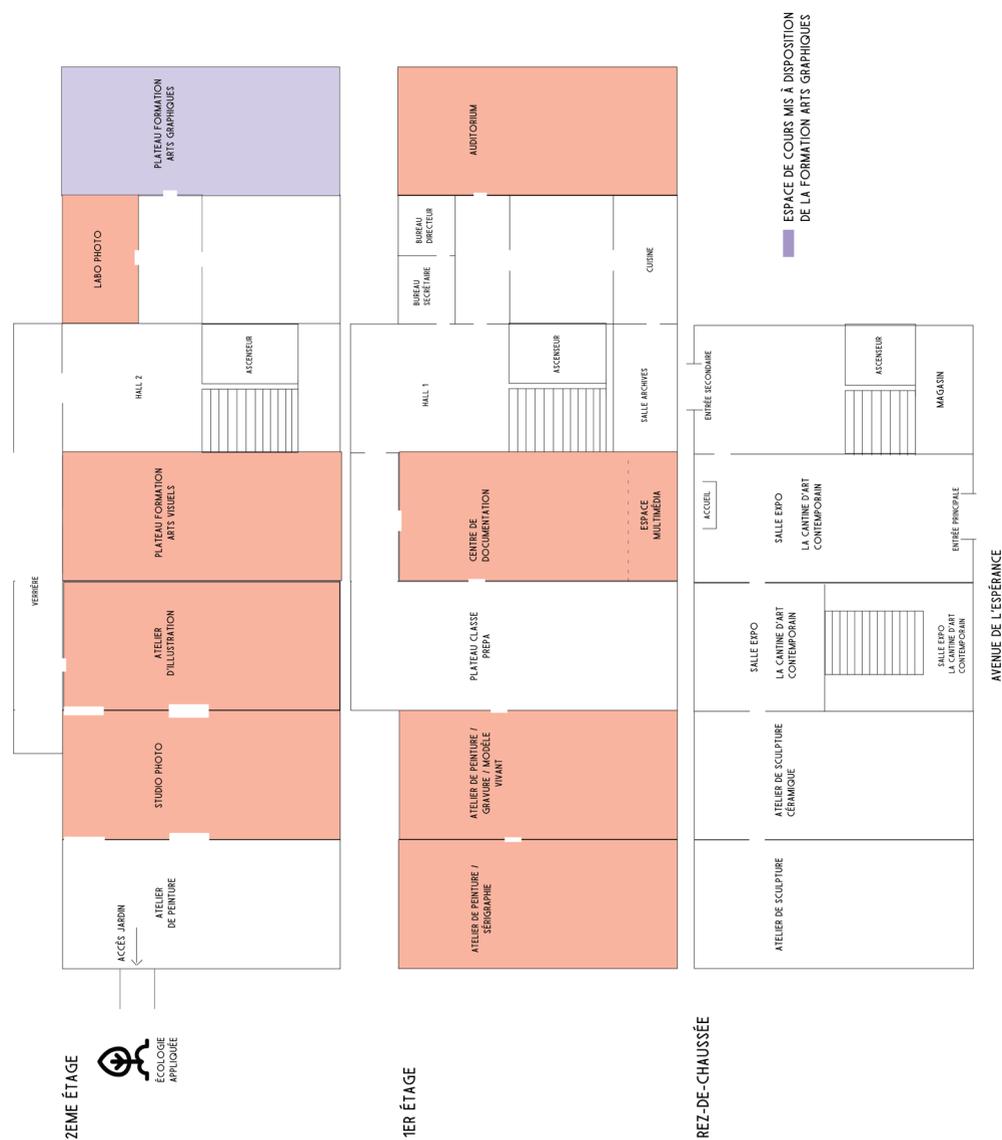
Studio photo permettant la prise de vue en intérieur : éclairage, fond photographie, appareil réflex, Imac,

Labo photo : 5 agrandisseurs, petits matériels et produits nécessaires pour le développement des films.

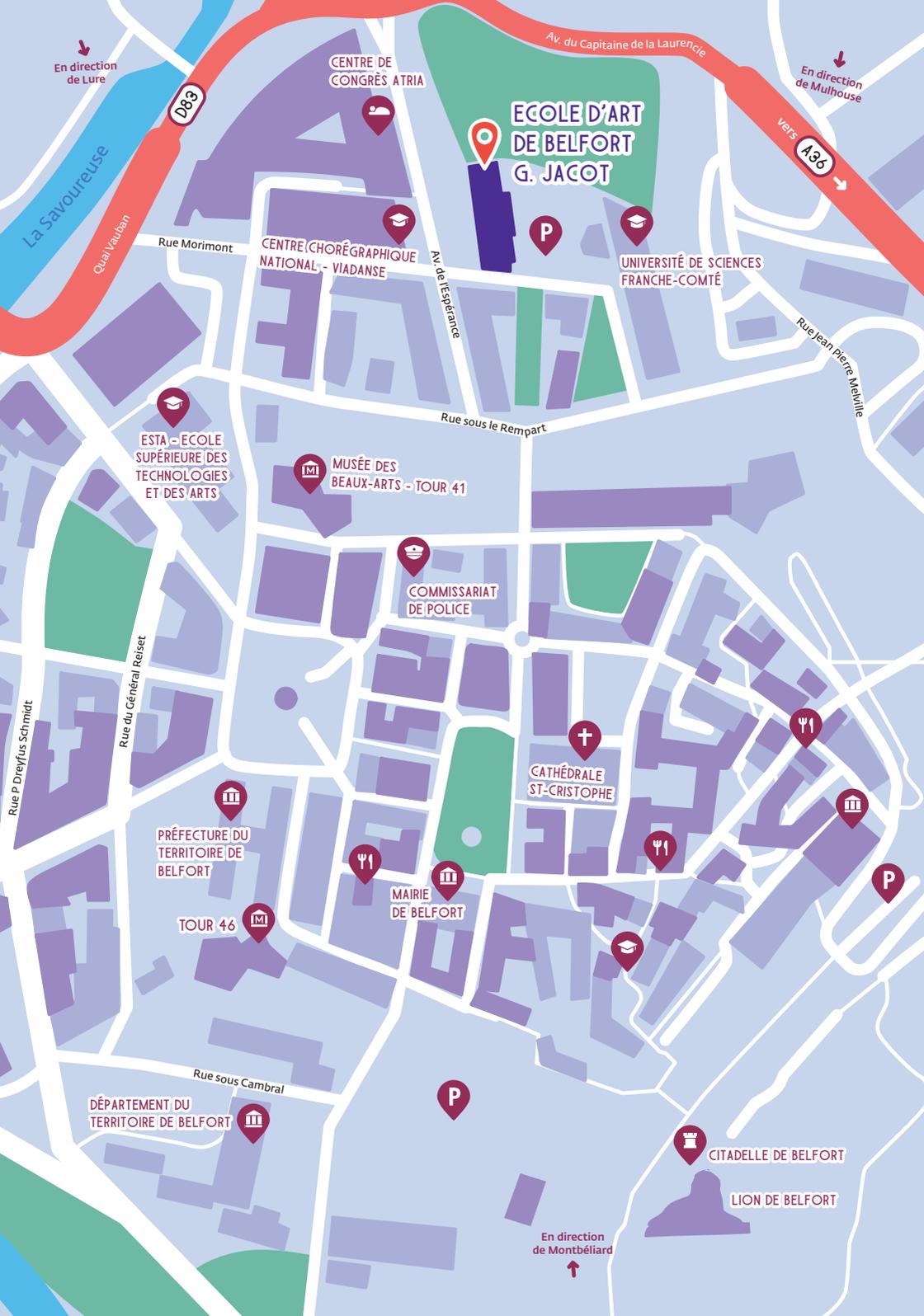
LE PÔLE IMPRESSION MÉCANIQUE:

- 2 presses à gravure, produits, encre et petit matériel
- Tables de sérigraphie, table grand format à insoler, jeannette, encres et petit matériel
- La salle de conférence Auditorium est équipée d'un vidéo projecteur et de son grand écran, d'un système son (enceintes, basse et table de mixage).

PLAN DE L'ÉCOLE



LOCAUX ACCESSIBLES ET PLACES DE PARKING RÉSERVÉES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h45 - 17h45
 Mardi : 8h45 - 22h
 Mercredi et jeudi : 8h45 - 21h15
 Vendredi : 8h45 - 19h30
 Samedi : 8h45 - 12h / 14h - 16h
 Les stagiaires de la formation pro, ont la possibilité de suivre gratuitement les cours du soir d'ateliers Beaux-Arts pour adultes.

Brochure : https://www.ecole-art-belfort.fr/wp-content/uploads/2023/05/EAB_ateliers-adultes_23-24_web.pdf

SE DÉPLACER EN VILLE

Pour se déplacer, la ville dispose de Optymo, un réseau de transport en commun. On peut y accéder avec un pass ou un ticket :

- **Les différents tarifs Pass :** <https://www.optymo.fr/pass-tickets/pass-optymo/tarifs/>
- **Les différents tarifs Ticket :** <https://www.optymo.fr/pass-tickets/tickets/>
 Informations disponibles dans les Espaces Optymo ou dans les relais Optymo (Bureau de Tabac, certains supermarché, ...)
- On peut également accéder au service pour le prix de 1.50 €/sms + prix d'un SMS en envoyant BUS au 84100. Vous recevrez en retour un SMS à présenter en cas de contrôle. Ce SMS est votre « ticket de bus », valable pendant une heure.
- Les vélos sont mis à disposition dans différents endroits de la ville. Une des stations à vélo se trouve face à l'école. Vous pourrez en disposer sous condition de posséder un Pass Optymo.

DÉJEUNER À L'ÉCOLE

Le centre de formation qui se trouve à proximité du cœur de la ville dispose de plusieurs lieux de restaurations : Crous universitaire, restauration rapides, boulangerie, super-marché (Monoprix).

Durant l'heure de midi ou pendant les pauses, les étudiants peuvent manger sur place, dans leur salle de cours. Micro-onde, bouilloire, machine à café et couverts sont disponibles dans la salle, leur usage et leur entretien sont sous la responsabilité des étudiants. Un distributeur à café est également disponible à proximité de l'entrée de la salle de cours.

POUR ACCÉDER À L'ÉCOLE :

- **À pied :**
Depuis la gare : Aller en direction du Faubourg de France puis Quai Vaudan, Rue Morimont et Av. de l'Espérance.
- **À vélo :**
Depuis la gare : Aller en direction de la rue A. Thiers puis Fbg de Montbéliard et continuer sur 120 mètres, prendre à droite sur le Bd S. Carnot, puis la rue Général M-A Reiset, à droite sur la Rue du Maire M. Juteau, la place de la République direction rue G. Pompidou, prendre la Rue sous le Rempart et l'Avenue de l'Espérance.
- **En transport en commun (Bus Optymo) :**
Depuis la gare : Prendre le bus 2, arrêt Techn'hom Cravanche, s'arrêter à l'arrêt Clémenteau puis marcher en direction du Marché Frery vers rue Morimont, poursuivre tout droit cette rue jusqu'à arriver en face de l'école.
- **En voiture :**
Autoroute : Prendre D83 en direction de Rue Chantererie.
Depuis la gare : Prendre rue A. Briand en direction de Fbg de Montbéliard/D19, aller en direction de Place de la République puis prendre la Rue G. Pompidou en direction de Rue de Chantererie.

LOGEMENT :

Si vous cherchez un logement dans la ville pour être plus proche de l'école, vous pouvez demander à consulter le registre de logements des anciens étudiants, auprès du secrétariat.



Le centre de formation de l'école d'art par sa vocation d'acteur culturel est en lien direct avec différentes structures culturelles et institutions au niveau local et national.

L'école d'art est un membre actif du **réseau dans le monde de l'éducation culturelle et artistique ANDEA**, réseau des écoles supérieures d'art, universités et acteurs privés de la formation supérieure au sein des milieux professionnels de la production et la diffusion culturelle.

- Seizemille (Réseau régional des acteurs de l'art contemporain)
- TRAC, réseau professionnel de l'aire urbaine Belfort Montbéliard

L'école d'art entretient un **réseau de professionnels dans le domaine du graphisme, de la communication, de l'imprimerie, des nouveaux métiers du web.**

Un accès privilégié aux activités de l'école d'art, un accueil gracieux de réunions professionnelles dans les murs de l'école permettent de développer des rencontres avec les stagiaires et facilitent les opportunités de stages en entreprises.

Actuellement une douzaine d'entreprises locales dans le milieu de l'édition, du graphisme et de la communication et une dizaine d'institutions et structures culturelles locales accueillent chaque année les stagiaires.

Conventions de partenariat et collaborations

L'école d'art de Belfort par sa vocation d'acteur culturel est en lien direct avec différentes structures culturelles et institutions au niveau local et national.

- Viadanse, Centre National Chorégraphique
- Le Granit, Galerie et Scène nationale de Belfort
- La Poudrière, Scène de Musique actuelle de Belfort
- Le Conservatoire Henri Dutilleux du Grand Belfort
- Les musées de Belfort/Montbéliard
- L'espace multimédia Gantner de Bourogne

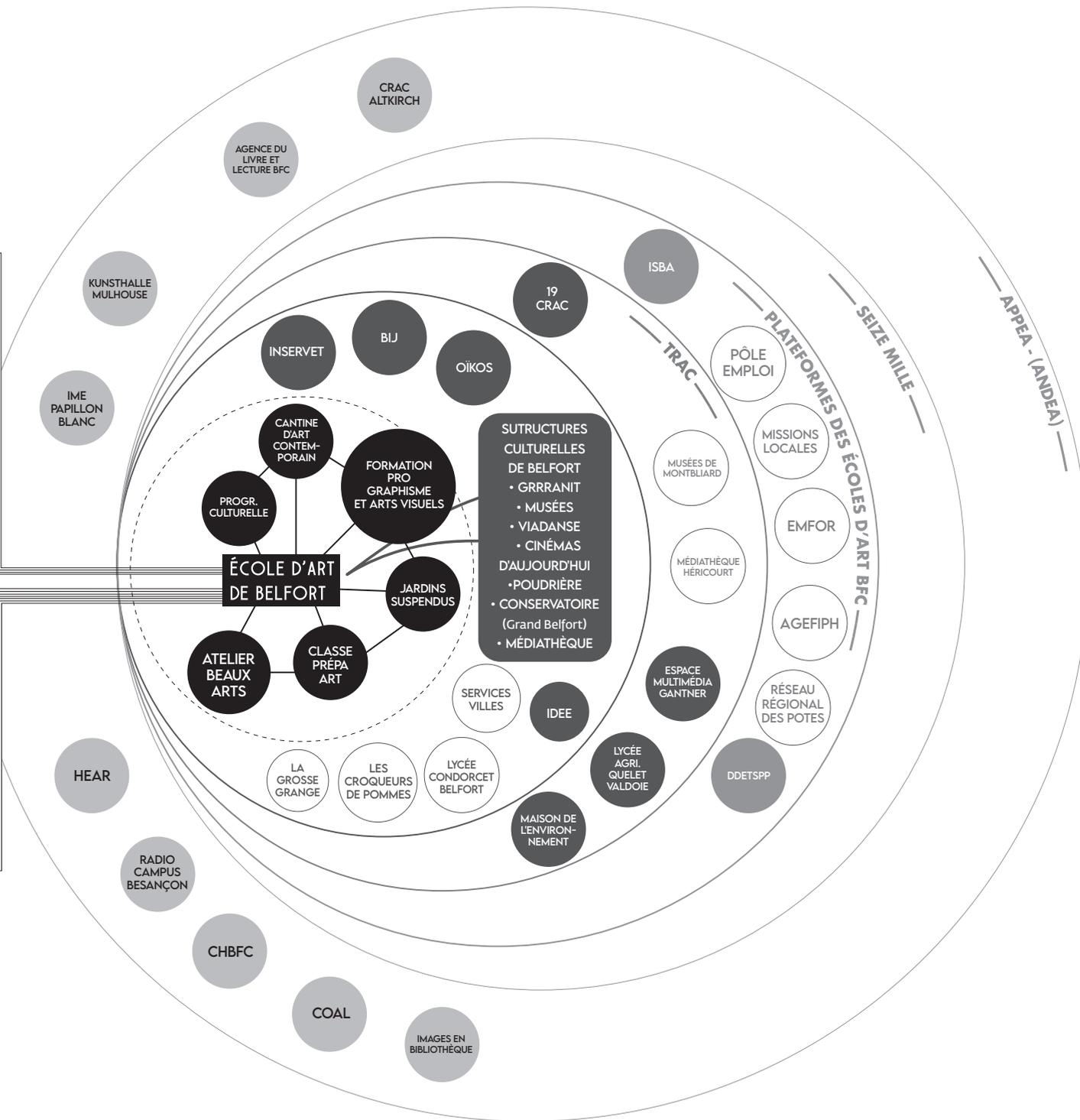
- Le Frac Franche-Comté
- Le Frac Bourgogne
- Le 19 Centre Régional d'Art Contemporain de Montbéliard
- Le Centre Rhénan d'art contemporain d'Altkirch
- La Kunsthalle, Centre d'art de Mulhouse
- La HEAR
- L'Association Cinémas d'aujourd'hui (Festival international du film Entrevues)
- Le Lycée Agricole de Valdoie
- Le Lycée Condorcet de Belfort
- L'école d'art est un acteur majeur au sein des réseaux professionnels locaux et nationaux:

- Plateforme des écoles d'art de Bourgogne-Franche-Comté
- Seizemille (Réseau régional des acteurs de l'art contemporain)
- TRAC, réseau professionnel de l'aire urbaine Belfort- Montbéliard

L'école d'art de Belfort est membre du réseau APPEA (Association Nationale des Classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art).

- Réseau Graine
- Réseau Coal, art et écologie
- L'école d'art a signé plusieurs conventions avec :
- L'Isba, Ecole supérieure d'art de Besançon
- La Fondation de France
- Oikos, réseaux des centres culturels du Grand Belfort
- Le 19 CRAC Centre régional d'art contemporain de Montbéliard
- Les Musées de Belfort

- DRAC BFC
- RÉGION BFC
- TERRITOIRE DE BELFORT
- VILLE DE BELFORT
- PRÉFECTURE TERRITOIRE DE BELFORT
- PNRBV/ EUROPE
- FONDATION DE FRANCE
- FSE EUROPE
- ARS BFC
- CRÉDIT AGRICOLE
- ROTARY CLUB BELFORT





LA RÉMUNÉRATION DU STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

OCTOBRE 2022

SIMULATEUR DE RÉMUNÉRATION

Aide complémentaire : 200€
versés dès l'entrée en formation

ÉVOLUTION TAUX DE RÉMUNÉRATION

www.bourgognefranchecomte.fr
Retrouvez-nous sur

VOTRE STATUT

Vous êtes à la recherche d'un emploi (vous avez plus de 16 ans), vous entrez sur une formation financée par la Région, vous devenez stagiaire de la formation professionnelle.

La Région Bourgogne-Franche-Comté finance votre formation et peut vous accorder une rémunération durant cette période

En entrant sur une formation, vous vous engagez à :

- **Respecter les modalités de formation** (contenus, horaires, règlement intérieur de l'organisme, règles des entreprises, travaux demandés...)
- **Etre assidu et impliqué** dans votre formation pour atteindre vos objectifs : votre rémunération est calculée avec les feuilles d'émargement.
- **Etre acteur** de votre projet de formation
- **Répondre aux enquêtes de la Région** concernant votre satisfaction et votre situation à l'issue de la formation. Votre réponse permettra à la Région d'ajuster et d'améliorer son offre de formation.

Les étudiants et les personnes en congé parental n'ont pas accès aux formations financées par la Région.

L'AIDE COMPLEMENTAIRE A L'ENTREE EN FORMATION



Dès votre entrée en formation, la Région peut vous verser une aide complémentaire de 200 € * afin de vous aider à couvrir les premiers frais liés à l'entrée en formation. Vous devez en faire la demande avant la fin de la formation. Cette aide sera versée au stagiaire entrant pour la première fois sur la formation (sous réserve de transmission des justificatifs).

*L'aide complémentaire de 200 € ne s'applique pas pour certains dispositifs spécifiques, renseignez-vous auprès de votre organisme de formation.

VOTRE RÉMUNÉRATION

Certaines formations n'ouvrent pas droit à rémunération. Retrouvez les dispositifs éligibles à la rémunération sur : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/simuler-ma-remuneration>



VOUS ÊTES INDEMNISÉ PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE

Si vous bénéficiez de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi), vous percevrez une allocation de retour à l'emploi- formation versée mensuellement par Pôle emploi ; si en cours de formation, votre allocation Pôle Emploi cesse. La Région peut vous verser une rémunération.

VOUS ÊTES NON INDEMNISÉ PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE



La Région peut vous verser une rémunération.



Ainsi qu'une aide au transport et à l'hébergement.



La Région finance votre protection sociale.

La rémunération est calculée en fonction de la situation familiale et professionnelle avant l'entrée en formation.

VOTRE SITUATION		
VOUS ENTREZ SUR UNE FORMATION ÉLIGIBLE À LA REMUNERATION :		
	OUI	NON
RETROUVEZ LES DISPOSITIFS ÉLIGIBLES À LA RÉMUNÉRATION SUR : https://www.bourgognefranchecomte.fr/simuler-ma-remuneration	Programme qualifiant/DAQ/E2C/ création / reprise d'entreprise/ Formations sanitaire et social niveau infra BAC/ DFL Dispositif de formation linguistique/	Formations sanitaire et social niveau BAC et plus/ PROFOREA / START AGRI...
Indemnisé Pôle Emploi ou par l'ancien employeur du service public		
<ul style="list-style-type: none"> > Non indemnisé Pôle Emploi > Les retraités inscrits à Pôle Emploi * > Les démissionnaires d'un emploi à temps plein en CDI ** > les personnes en disponibilité, en congé sans solde ou en congé sabbatique *** 	ET	
Reconnu travailleur handicapé avec ou sans indemnité Pôle Emploi	OU	OU

* Les retraités inscrits à Pôle Emploi sans indemnité peuvent cumuler leur pension avec une rémunération Région.

** Les démissionnaires d'un emploi à temps plein en contrat à durée indéterminée pourront percevoir une rémunération Région après un délai de carence de 60 jours calendaires (entre la date de fin réelle du contrat et la date de début du droit à la rémunération Région).

*** Pour les personnes en disponibilité, en congé sans solde ou en congé sabbatique, le projet de formation devra être validé par un conseiller en évolution professionnelle et la durée du congé/disponibilité devra couvrir la durée de la formation.

Pour bénéficier d'une rémunération Région, vous devez transmettre à l'organisme tous les documents demandés dès votre entrée en formation. L'organisme doit vous accompagner dans le montage de votre dossier. Un dossier complet vous permet d'être rémunéré dans les meilleurs délais !



LA PROTECTION SOCIALE



La protection sociale est **obligatoire** et **indispensable**, quelle que soit votre situation. Dès votre entrée en parcours de formation, elle vous protège en cas de maladie, maternité, accident du travail...

Si vous relevez déjà d'un régime de protection sociale, vous continuez à en bénéficier pendant la formation. Dans les autres cas, vous serez affilié au régime général de sécurité sociale.



MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION RÉGION

La Région confirme la revalorisation de la rémunération des stagiaires en place depuis 2019 et s'adapte aux évolutions nationales annoncées suite au décret du 29 avril 2021.

Chaque mois, votre rémunération est calculée au prorata de vos heures de présence. Pour une formation à temps partiel, le calcul se fait sur la base des heures de formation effectives soit taux horaire X le nombre d'heures réalisées. Les absences et les jours fériés ne sont pas comptabilisés.

MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS

(Barèmes applicables à compter du 1^{er} mai 2021)

Si vous vous trouvez dans plusieurs catégories, c'est la catégorie présentant la rémunération la plus favorable qui sera retenue	Temps plein	Temps partiel	AIDE AU TRANSPORT
JE SUIS À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI :	MONTANT MENSUEL	TAUX HORAIRE	A partir de 16 km (calcul de ville à ville) Distance domicile => centre de formation
↪ J'ai moins de 18 ans	455.01 €	3.00 €	A partir de 16 km : 98,79 € par mois
↪ J'ai entre 18 et 25 ans	652.18 €	4.30 €	
↪ J'ai 26 ans et plus	863,00 €	5,69 €	
↪ J'ai moins de 26 mais je suis dans une des situations suivantes :			
↪ Personnes veuves, divorcées, séparées depuis moins de 3 ans, ↪ Femmes seules en état de grossesse ayant effectué la déclaration de grossesse et les examens prénataux prévus par la loi ↪ Personnes ayant eu 3 enfants au moins ↪ Personnes assumant seules la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants résidant en France ↪ Jeunes justifiant d'une activité salariée de 6 mois sur une période de 12 mois ou de 12 mois sur une période de 24 mois.	863,00 €	5,69 €	
↪ Je suis bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)			
↪ Suivant une formation à temps partiel		Montant ASS journalier en vigueur	
JE SUIS RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH) :			
N'ayant pas 6 mois d'activité salariée ou jeune handicapé à la recherche d'un premier emploi. ICCP incluses.	1 001,02 €	6,60 €	Remboursement sur justificatifs et sous conditions
Ayant exercé une activité salariée > 6 mois sur une période de 12 mois ou pendant 12 mois sur une période de 24 mois. Salaires antérieurs - ICCP en sus.	Plancher : 910,02 € Plafond : 2 040,74 €	Entre 6 € et 13,46 €	

AIDE À L'HÉBERGEMENT (SUR PRÉSENTATION D'UN JUSTIFICATIF)

- Si vous avez entre 16 et 17 ans et que vous résidez à moins de 16 km du lieu de formation, vous ne pouvez pas bénéficier de l'aide au transport, mais une aide à l'hébergement de 37.20 € peut vous être versée.
- Si vous percevez une rémunération de 863 € et que vous résidez à plus de 250 km du centre de formation, vous pouvez bénéficier de l'aide à l'hébergement de 101.84 €, non cumulable avec l'aide au transport.

L'ESSENTIEL À SAVOIR

LE STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE NE PEUT PAS PRENDRE DE JOURS DE CONGÉS.

Des indemnités compensatrices de congés payés sont incluses dans votre rémunération. Pour les stagiaires à temps plein, durant les périodes de fermeture du centre de formation (nombre de jours soumis à conditions) la rémunération est maintenue.

LES ABSENCES NE SONT PAS RÉMUNÉRÉES.

Cependant, sur présentation d'un justificatif, certaines absences (cf Code du travail) n'entraînent pas de retenue sur votre rémunération : mariage, naissance, journée défense et citoyenneté...

L'AIDE COMPLÉMENTAIRE



Elle est imposable, assimilée à une rémunération elle doit être déclarée au même titre qu'un revenu professionnel.

LES JOURS FÉRIÉS PRÉVUS PAR LE CODE DU TRAVAIL SONT PAYÉS :

- 1^{er} janvier
- lundi de Pâques
- 1^{er} mai
- 8 Mai
- Ascension
- lundi de Pentecôte
- 14 Juillet
- Assomption (15 août)
- Toussaint (1^{er} novembre)
- 11 Novembre
- Noël (25 décembre).

CUMUL AVEC L'ARE OU L'ASS



- La rémunération Région n'est pas cumulable avec l'ARE.
- Le versement de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) est suspendu dès l'entrée en formation.

LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA



Les rémunérations perçues ainsi que l'aide complémentaire doivent être reportées sur la déclaration trimestrielle du RSA. Selon les montants déclarés et la composition du foyer, le montant du RSA est recalculé. Dans tous les cas le cumul RSA et rémunération ne sera pas inférieur au montant du RSA perçu au départ.

La demande de RSA vaut demande de prime d'activité. La rémunération et l'aide complémentaire peuvent ouvrir droit à la prime d'activité. **Rapprochez-vous de votre CAF.**

CHAQUE MOIS :

- L'organisme de formation déclare vos présences.
- Le virement de la rémunération intervient sur votre compte à terme échu entre le 10 et le 20 du mois suivant. Votre banque peut mettre 2 à 3 jours pour effectuer ce virement.

LES BÉNÉFICIAIRES DU CONTRAT D'ENCACEMENT JEUNE OU GARANTIE JEUNE



Pour les bénéficiaires d'une allocation mensuelle :

- Garantie Jeune : à partir de 300 € perçus en rémunération, l'allocation Garantie Jeune est dégressive.
- Contrat engagement jeune : la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle est déduite en totalité du montant de l'allocation.

Rapprochez-vous de votre conseiller Mission Locale ou Pôle Emploi.

CUMUL EMPLOI FORMATION



- La rémunération est cumulable avec une activité salariée sous réserve que le stagiaire puisse se consacrer pleinement à sa formation dans la limite de 48 heures d'activité par semaine (formation + emploi).

EN SAVOIR PLUS :

M'informer sur le suivi de mon dossier et le versement de ma rémunération

- Adressez-vous à votre **organisme de formation**
- Lorsque votre **dossier de rémunération est complet**, vous pouvez suivre le paiement de votre rémunération sur le site de la Région : www.bourgognefranchecomte.fr – Rubrique **En pratique > portail stagiaire**